

Commission Préparation 15^{ème} Congrès

Fort de France, le 10 juillet 2023

Depuis la Commission Exécutive Confédérale de mars, la commission préparation s'est réunie 7 fois, avec une moyenne de 4 présents. Certains camarades qui se sont portés volontaires n'y ont jamais participé.

Nous rappelons que la commission a deux objectifs prioritaires :

1/ Prendre toutes dispositions pour l'organisation matérielle du Congrès

- Salle du millénium du mercredi à samedi : ok
- La sono + micro
- Traiteur?
- Inventaire des banderoles à faire ?
- Librairie Cultura et librairie créole + livres et documentation cégétiste
- Groupe animation culturelle
- Impression des rapports, des cartes
- Camera et vidéo projecteur
- Nappes pour repas + nappe pour librairie
- Pharmacie
- Presse
- Ordinateur + imprimante à voir
- Urnes (demande à faire aux mairies)
- Invités locaux et extérieurs et invités d'honneur : VENTADOUR, MAGIT, ATHANASE, RIEUX,
- Evaluation du nombre de tables et de chaises dont nous aurons besoin

2 / Impulser une préparation démocratique du Congrès

- Respecter les dispositions statutaires
- Informer les syndicats : 1 note pour rappeler les dates de transmission des candidatures
- Révision du formulaire de candidature pour le Bureau Confédéral et la Commission de Contrôle Financier
- Etablir la liste des Syndicat et Chambres Syndicales

Rencontrer les directions des Syndicats pour faire le point sur l'état des lieux et la préparation du Congrès

Syndicats rencontrés

- AGRICULTURE
- EDF
- FINANCES PUBLIQUES
- GRAND PORT DE MARTINIQUE
- ONF
- PENITENTIAIRE
- MUNICIPAUX

Contactés téléphoniquement

- AGENTS DE SECURITE
- MAIF
- MISSION LOCALE
- OFFICINES DE PHARMACIE
- PTT
 - SMPE

A voir

- BATIMENT
- CABINETS MEDICAUX
- CHAMBRES DE METIERS
- CMA/CGM
- CAF
- CGSS
- COMMERCE
- DOCKERS
- METALLURGIE
- MISSION LOCALE
- MUTUELLE
- POMPIERS TERRITORIAUX
- PRODUITS PETROLIERS
- BSI
- RTM-CFTU
- SADEM
- SAMAC (POMPIERS AEROPORT)
- SGAFP
- USINES et DISTILLERIES
- TRANSPORTS TERRESTRE

Lors de la réunion du 07 juillet, nous avons fait le point sur la désignation des délégués au Congrès, car seuls les Syndicats ou Chambres Syndicales à jour de leurs

cotisations 2022 peuvent désigner des délégués au Congrès. Nous avons considéré dans un premier temps, qu'un Syndicat ou Chambre Syndicale doit avoir déposé ses statuts à la mairie ou préfecture, de même que la composition de son bureau ou comite.

Sauf erreur, voilà la liste de ceux ou celles qui, à notre connaissance, remplissent ces conditions :

- AGENTS DE SECURITE
- AGRICULTURE
- BOULANGERIE
- CABINETS MEDICAUX
- COMMERCE
- DOCKERS
- EDF
- LE GRAND PORT MARITIME
- METALLURGIE
- MUNICIPAUX
- OFFICINES DE PHARMACIE
- ONF
- PENITENTIAIRE
- Pet T
- POMPIERS TERRITORIAUX
- PRODUITS PETROLIERS
- RETRAITES
- SANTE
- SGAFP
- SMPE
- USINES et DISTILLERIES

Attention, il est à noter que parmi ces Syndicats, certains ne fonctionnent pas selon nos principes. Ils n'ont, ni vie syndicale (pas de réunions régulières, pas d'Assemblée Générale, pas de Congrès statutaire), ni direction collective (Commission Exécutive, Conseil d'Administration, Comité), d'où l'impossibilité de désigner des délégués.

Afin de régulariser les documents en possession de la Confédération, nous avons décidé d'adresser une lettre circulaire aux SG des Syndicats et Chambres syndicales composant la CGTM, pour qu'ils nous communiquent statuts et composition de la direction de leurs syndicats.

Notez que:

- 2 sont des syndicats sans cotisations versées en 2022 CAF et SECU
- plusieurs structures ne sont que des sections syndicales

Air caraïbes (ce sont des adhérents)

Finances publiques (c'est une section d'un syndicat national cgt), avec une commission exécutive sur place

Fontaine Didier section

Imprimerie antillaise section

Martinique 1ere : adhérents

Maïf (section d'un syndicat national)

MNA section

Mutuelle section

SME section

RSI (ont-ils intégrer la sécu ?)